

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour Septembre 1909 : *La conversion des peuples du Nord.*

Depuis quatre siècles bientôt, les peuples du Nord : Anglais, Allemands, Hollandais, Scandinaves, ont altéré le dépôt sacré de la foi et refusent d'obéir au Vicaire de JESUS CHRIST. Le mal causé par leur défection se mesure à leur influence. Les qualités physiques, intellectuelles et morales de ces peuples ont fait d'eux actuellement, sur presque tous les terrains, les arbitres du monde. Cette puissance ne sera-t-elle pas mise enfin, comme autrefois celle des nations latines, au service de Christ, de son Eglise, de son Eucharistie et de son Cœur ? La réponse, chers associés, dépend en grande partie de notre ferveur à prier.

Bien des signes nous permettent d'espérer. Les missionnaires se sont multipliés, dans ces derniers temps, parmi les peuples de Scandinavie ; des églises s'élèvent, comme des phares dans la nuit, au milieu des populations danoises, suédoises, norvégiennes, si longtemps livrées sans conteste à l'hérésie. Quant à l'Angleterre et à l'Allemagne, les manifestations du congrès de Londres en 1908, et celles qui viennent d'être célébrées à Cologne, ne nous annoncent-elles pas des bénédictions extraordinaires du Dieu de l'Eucharistie ? Dieu semble préparer lui-même la conversion de ces peuples ; il la tient en sa main ; faisons-lui une sainte et victorieuse violence par nos supplications et nos sacrifices.

OFFRANDE QUOTIDIENNE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les peuples, jadis si catholiques, du nord de l'Europe, reviennent à l'intégrité de la foi.

Résolution apostolique : Je prierai pour les nations emprisonnées dans l'hérésie ou le schisme.

Indulgence plénière

A GAGNER PENDANT LE CONCILE

— o —

Par un Bref Apostolique, en date du 19 juillet 1909, Sa Sainteté Pie X a daigné accorder, aux conditions ordinaires de la confession et de la communion, une indulgence plénière à tous les fidèles qui, pendant le